CENTRE HOSPITALIER
de Pont l'Evêque

DECISION N° 2026-05
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La directrice par intérim des Centres Hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico social d'Orbec en Auge, représentante légale des établissements,

Vu la décision n°20260506144 en date du 06 mai 2026 désignant Madame JEZEQUEL Nathalie, directrice adjointe de la direction commune des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico social d'Orbec, en charge de la direction par intérim de la direction commune des centres hospitalier de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico social d'Orbec à compter du 1er juin 2026, jusqu'à la nomination du directeur qui sera affecté sur les fonctions.

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu la mise en place du nouvel organigramme de la direction des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et l'Etablissement Public Médico-Social d'Orbec en Auge le 1er juin 2026,

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Lise COME, Directrice Adjointe en charge du CH Pont-l'Evêque, délégation est donnée à Monsieur Emmanuel GRANDJEAN, Adjoint des Cadres Hospitalier, responsable du bureau des admissions de l'EHPAD du centre hospitalier de Pont l'Evêque.

Article 2 : Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel GRANDJEAN pour signer tous documents administratifs relatifs au décès d'un résident ou d'un patient du centre hospitalier de Pont-l'Evêque.

Article 3 : En application de l'article D 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment

Article 4 : La présente délégation annule et remplace toute disposition antérieure de même objet.

Article 5 : Elle prend effet immédiatement.

Article 6 : La présente décision sera publiée sur le site internet du Centre Hospitalier et transmise aux autorités concernées.

Fait à LISIEUX, le 1er juin 2026

Exemplaires de signatures autorisées :

La Directrice par intérim, Délégant,	L'adjoint des cadres, Délégataire,
Nathalie JEZEQUEL	Emmanuel GRANDJEAN

Destinataires :

- Monsieur le Directeur de l'ARS de Normandie
- Monsieur le Président du Conseil de Surveillance de Pont l'Evêque
- Trésorerie Hospitalière du CHU de Caen
- Recueil des actes administratifs
- Dossier
- Affichage